

SPORT
SANTÉ

Pôle Ressources National



La lettre du PRNSS

Prévention du dopage : une volonté politique FORTE du ministère des Sports

11^{ème} colloque national de lutte et de prévention du dopage au CNOSF :



L'état des lieux !

Les 1^{er} et 2 avril 2011 s'est tenu, au Comité national olympique et sportif français (CNOSF), le 11^{ème} colloque national de lutte et de prévention du dopage. Pour lutter contre ce fléau, le rôle de chacune des instances impliquées et l'importance d'une collaboration étroite de tous les acteurs ont été mis à l'ordre du jour.

Les nombreuses interventions, de grande qualité, ont permis de redéfinir le contexte et de mettre en évidence la complexité de la tâche.

Constats, difficultés et actions à mener...

Ministère des Sports, bureau de la protection du public, de la promotion de la santé et de la prévention du dopage (DS/B2) : ce qui change aujourd'hui, c'est la volonté politique de mener une lutte effrénée contre le dopage en synergie avec tous les partenaires nationaux et mondiaux. Forts d'un nouveau plan de prévention, armés d'un arsenal juridique complet, soutenus par des acteurs déterminés et de grande qualité, Chantal JOUANNO et le ministère des Sports sont résolus à mener une lutte implacable et à apporter une réponse globale, coordonnée et complémentaire.

Agence française de lutte contre le dopage (AFLD) : la législation actuelle va dans le bon sens et tous les acteurs agissent de concert. Les fondamentaux juridiques sont bons et le sportif en a une bonne connaissance.

Agence mondiale antidopage (AMA) : la liste des substances et méthodes interdites reste la référence à suivre dans les actions de lutte contre le dopage. Suite à la première liste créée en 1967 par le Comité international olympique (CIO) et mise à jour régulièrement en fonction des progrès d'analyse, un problème subsistait : les fédérations internationales l'adaptaient à leur sport. Cette liste a depuis été établie selon trois critères importants : amélioration de la performance, risque pour la santé et usage contraire à l'esprit sportif. C'est cette liste unique qui sert aujourd'hui de cadre d'investigation pour les enquêtes.

Bureau européen de l'agence mondiale antidopage : dans certains pays, la vente de produits dopants n'est pas interdite. On note cependant une prise de conscience des gouvernements car le dopage ne concerne plus seulement le sport. Nous n'avons pas le choix, il faut utiliser tous les outils disponibles, pour les pays qui n'en

ont pas encore, mettre en place une législation nationale, donner compétences d'enquête aux services de douanes et de police afin de disposer d'une base légale pour partager l'information entre police, douanes et autorités antidopages afin d'être plus efficaces.

Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) : la prévention est nécessaire. Elle est complémentaire à la répression et aux contrôles ! Le dopage est une tricherie. Il faut glorifier la performance mais aussi les valeurs éthiques et morales. Les chaînes publiques doivent parler de ce qui est fait pour lutter contre le dopage et non relater les faits divers dont les médias sont friands.

Comité national olympique et sportif français (CNOSF) : l'écart se réduit entre le gendarme et le voleur. Les progrès scientifiques et la peur d'être pris huit ans plus tard ont changé la donne. L'aspect santé est essentiel mais pas suffisant, la mise en œuvre d'actions de répression et de prévention est incontournable.

Office central de lutte contre les atteintes à l'environnement et à la santé publique (OCLAESP) : tous les sports sont touchés par le dopage. Les difficultés sont de plusieurs ordres : les produits se multiplient, le trafic est international et organisé, les textes ne sont pas harmonisés, on se heurte à l'omerta du milieu. De surcroît, les facteurs aggravants sont multiples : Internet, la délinquance organisée, les paris sportifs... Une coordination entre les institutions et organismes concernés permettra de gagner en efficacité.

Brigade des stupéfiants : malgré la lutte très efficace menée contre le trafic des produits dopants, le service fait un constat relatif d'échec et les groupes d'intervention évoquent la concurrence déloyale des flux Internet. N'oublions pas que le sportif est avant tout un citoyen !

13 avril 2011 : Le plan national de prévention du dopage lancé par la ministre des Sports



Conférence de presse de Madame Chantal JOUANNO, ministre des Sports - Paris, le 13 avril 2011
Photographie : H. HAMON - MS

Le 13 avril 2011, Madame Chantal JOUANNO, ministre des Sports annonce son plan national de prévention du dopage et du trafic des produits dopants pour les quatre années à venir (2011 à 2014).

Ce nouveau plan, disponible sur la page d'accueil du site Internet du Pôle ressources national sport et santé (www.sport-et-sante.sports.gouv.fr), se décline en trois volets : un 1^{er} volet « sensibilisation » destiné au grand public, un 2^{ème} volet qui concerne le « milieu sportif » et un dernier volet concernant la « prévention des trafics ». Lors de sa conférence de presse et dans le cadre de ce plan, Madame la ministre des Sports affiche clairement les nouvelles missions du Pôle ressources national sport et santé (PRNSS) dans ce domaine : « Les fédérations pourront également s'appuyer sur le Pôle ressources

national sport et santé à qui j'ai fixé deux priorités en matière de dopage : animer un réseau de formation à la prévention du dopage ; évaluer et valider les outils de communication et de sensibilisation sur ce sujet. » Egalement dans le 2^{ème} volet : « Il a été rappelé à l'ensemble des fédérations sportives la nécessité de s'engager contre ce fléau qu'est le dopage. Dorénavant, pour pouvoir bénéficier d'un soutien de l'Etat, les fédérations doivent intégrer dans leurs conventions d'objectifs des engagements en matière de prévention du dopage. Pour encourager leurs démarches innovantes, un nouvel appel à projet concernant la prévention du dopage va être lancé en 2012. »

Appel à projet national 2011 envoyé aux présidents de fédération le 13 décembre 2010 :

Afin d'inciter les fédérations sportives à élaborer et mettre en œuvre un programme de prévention des conduites dopantes s'inscrivant dans un processus continu sous-tendu à la fois par un plan stratégique à long terme et par la planification d'actions annuelles, la direction des sports a lancé un appel à projet complémentaire à celui lancé pour 2010-2011 qui sera financé en 2011 dans le cadre des conventions d'objectifs. Les projets de 5 fédérations ont été retenus : tir à l'arc, voile, hockey sur gazon, danse, union centrale des clubs universitaires. Ces projets s'ajoutent aux 8 projets retenus sur 2010-2011.

Référents du dossier au ministère des Sports : Docteur Sondès ELFEKI MHIRI et Madame Stéphanie LABAU

Le Pôle ressources national sport et santé : Outil d'action du ministère des Sports dans la prévention du dopage :

Animation du Comité d'accompagnement, d'évaluation et de validation des outils de prévention du dopage : en préambule de sa première réunion le 13 avril 2011, Monsieur Jean-Pierre BOURELY chef du bureau DS/B2 rappelle l'intérêt stratégique de ce comité par rapport à la nouvelle dynamique de prévention du dopage mise en place par la ministre des Sports. Il confirme que le Pôle ressources national sport et santé est chargé du pilotage et de l'animation du comité qui a pour mission d'évaluer et de valider les outils de prévention du dopage, mais également d'offrir un accompagnement méthodologique aux futurs porteurs de projet. Un cahier des charges sera réalisé afin d'améliorer la production d'outils par les partenaires (fédérations) et d'aider les porteurs de projet dans leur démarche.

Accompagnement méthodologique de projet des fédérations dans le cadre des conventions d'objectifs : il s'agit d'apporter un accompagnement aux fédérations qui dans

le cadre de l'appel à projet du ministère des Sports souhaite développer des outils de prévention du dopage. Après avoir accompagné le porteur, les experts qui auront été sollicités proposent le projet pour validation à l'ensemble du comité. Le porteur passe ensuite à la réalisation de l'outil validé et obtient l'autorisation d'y apposer le logotype du ministère des Sports. Dès lors, la fiche synthèse de l'outil est référencée sur le site du PRNSS. La mise en ligne de l'outil ne se fera qu'après accord du promoteur.

Cartographie nationale des acteurs : dans le cadre de son plan d'action, le ministère des Sports/DSB2 a demandé au Pôle ressources national sport et santé, de recenser et d'établir la liste actualisée de tous les animateurs confédérateurs de prévention des conduites dopantes. Le résultat de ce travail a conduit à la réalisation par le PRNSS d'une carte nationale des acteurs.

Diffusion de l'information sur le site Internet du PRNSS : page d'accueil : plan national de prévention du dopage (2011-2014) et appel à

La lettre du PRNSS

Directeur de la publication : Jacques ROUSSEL
Rédaction : Patrice PETRINGER
Conception graphique : Christelle BAYON

Crédits photos :
H.HAMON-MS / Stocklib par Epictura

Remerciements à Marguerite DUPECHOT et Maud OTTAVY, médecins conseillers et experts en prévention du dopage

Pôle ressources national sport et santé
CREPS Vichy Auvergne
2 route de Charmeil - BP 13
03321 BELLERIVE-SUR-ALLIER cedex
Tél. : 04 70 59 85 60 Fax : 04 70 32 62 07
E-mail : prnss@jeunesse-sports.gouv.fr
Internet : www.sport-et-sante.sports.gouv.fr

projet des conduites dopantes dans la rubrique « initiatives ». Dans l'onglet « boîte à outils » : liste des antennes médicales de prévention du dopage (AMPD), liste des médecins conseillers, substances et méthodes interdites dans le sport, N° Vert **0800 15 2000** « dopage », accès direct à la page « prévention des conduites dopantes » contenant le guide « comment prévenir les conduites dopantes » et fiches d'évaluation des outils validés.



www.sport-et-sante.sports.gouv.fr